



Prévention des risques électriques

PREPARATION HABILITATION ELECTRIQUE - BO-HO-HOV - CHARGE DE CHANTIER

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



ARCAS
Formation



1 jour	7 heures	INTER ou INTRA	Délais d'accès 15 jours minimum avant le début de l'action	Dates et tarifs Voir notre catalogue en ligne ou à la demande
---------------	-----------------	----------------	--	---



OBJECTIF(S)

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

COMPETENCE(S) / ETRE CAPABLE

- HEB0H0-C01 – De savoir reconnaître et repérer un ENVIRONNEMENT ou un local à risque.
- HEB0H0-C02 – De savoir se déplacer et évoluer dans cet ENVIRONNEMENT.
- HEB0H0-C03 – De savoir baliser une ZONE DE TRAVAIL, surveiller le personnel et les accès dans cette zone.



PUBLIC VISE Chargé de chantier (BO, HO, HOV) : Personne chargée d'assurer la direction des travaux non électriques soit sur des ouvrages ou des installations électriques, soit dans leur environnement. Elle assure la surveillance de son personnel et participe à la mise en application des procédures de préparation, d'accès, de suivi et de contrôle.



PROFIL FORMATEUR Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques électriques
Titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude en andragogie.

Accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap

Nos formations concernent tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée. Vous pouvez nous contacter au 06 92 54 88 86 ou par courriel à direction@arcasformation.re

MODALITES PEDAGOGIQUES Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, Exercices pratiques

PRE-REQUIS Aucun prérequis nécessaire à la formation

PARTICIPANTS : Max : 10 personnes

MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES Présentation Power Point
Vidéo - Vidéoprojecteur
1 lot d'EPI et d'équipement de protection
Outillage et matériels électroportatifs (dont VAT)
Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :
Local électrique
Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
Chaque stagiaire (HOV) doit être équipé de ses EPI personnels (formations inter et intra).
Les appareils utilisés en formation et les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus.

Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.



CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

Prévention Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail
Formation à la sécurité Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
Risques électriques : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail
Opérations électriques Norme NF C 18-510



PREPARATION HABILITATION ELECTRIQUE - B0-H0-H0v - CHARGE DE CHANTIER



CONTENU DE LA FORMATION

Théorie:

Evolution de la réglementation dans le domaine électrique

- La réglementation en électricité, notions générales
- Nouveaux décrets, nouvelles règles
- La publication NF C 18-510

L'électricité, notions générales et installations électriques

- Notions sur les grandeurs de base
- Généralités sur la production et la distribution de l'énergie électrique
- Appareillage électrique

Les risques liés à l'électricité

- Présentation de situations à risques
- Analyse d'accidents
- Dangers de l'électricité

Domaines de tension, zones à risques à proximité d'ouvrages électriques

- Définir les domaines de tension
- Définition des zones
- Connaître les limites V

L'habilitation électrique

- Les habilitations du personnel.

Les documents applicables

- Les différents documents à connaître.

Les moyens de protection

- Analyse des risques
- Définir les moyens de protection
- Définition des zones
- Vérification des équipements de sécurité.

Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages

- Matériel utilisé en zone
- Outillage
- Appareils électriques amovibles

Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident sur ou à proximité d'installations électriques

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique

Pratique :

- Visite des locaux et installations du site
- Faire une analyse des risques sur le TGBT : (PNST, risques de court-circuit)
- Adapter le TGBT pour mettre dans différentes configurations : IP2X, Non IP2X
- Identification et énumération des risques, domaine de tension présent dans le local ou armoire électrique
- Identification des différentes fonctions des appareillages
- Comportement et évolution à adopter à l'intérieur des locaux (BT et HT) et devant l'armoire ouverte (avec ou sans plastrons) et désignation des zones et ses limites
- Mise en pratique des règles d'implantation d'un balisage et de surveillance d'une zone de travail
- Démonstration d'une mise en sécurité et consignation
- Exploitation et application des consignes.

MODALITES D'EVALUATION

Partie théorique :

L'évaluation de la formation est réalisée à travers un questionnaire à choix multiples

Partie pratique :

Évaluation sommative à travers des mises en situations pratiques permettant d'apprécier leur capacité à opérer en sécurité conformément aux préconisations de la NFC 18-510.

SANCTION DE LA FORMATION

En fin de formation, chaque apprenant reçoit :

- son **Attestation Individuelle de fin de formation**
- l'accès au **livret dématérialisé** reprenant les enseignements clés de la formation



MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandée tous les 3 ans
A savoir : Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.
L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »
Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :
De l'évolution du matériel,
De l'expérience pratique du salarié.
L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.





PREPARATION HABILITATION ELECTRIQUE - B0-H0-H0v - CHARGE DE CHANTIER

En cas de réussite aux évaluations théoriques et pratiques, l'employeur reçoit l'Avis d'Habilitation pour son collaborateur.

Passerelles et équivalences :

Pas d'équivalence.

Suites de parcours et débouchés :

Intervenir dans le cadre de son emploi, après habilitation de son employeur, à proximité d'installations ou d'ouvrages électriques.

Moyenne générale de satisfaction  100%

